



Rapport Final IO1

MAI 2021

University of Urbino “Carlo Bo”

One Block for Educational Credentials (OBEC)

2020-1-SE01-KA204-077803

Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne



 **BEC**



Swide  s

SIMORA
RAZVOJNA AGENCIJA
BIBAČKO-MOBLAVAČKE ŽUPANIJE



1506
UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI URBINO
CARLO BO

Lai-momo 

Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu qui reflète uniquement les opinions des auteurs, et la Commission ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans cette publication.

Résumé

Dans la première phase du projet "One Block for Educational Credentials" (OBEC), tous les partenaires ont collaboré pour recueillir des informations sur le contexte européen actuel concernant les diplômes et la reconnaissance des compétences/aptitudes parmi différents types de population. En particulier, les migrants (intra et extra-européens), les étudiants en échange et les personnes ayant un parcours d'apprentissage alternatif ont été interrogés afin d'obtenir leur point de vue sur les problèmes potentiels rencontrés lorsqu'ils tentent d'acquérir une reconnaissance formelle de leurs compétences. Un deuxième point d'intérêt de cette première phase était de comprendre comment la technologie Blockchain pourrait être utilisée pour permettre la reconnaissance des compétences et des capacités et les problèmes potentiels qui pourraient survenir avec ces utilisations. Cette technologie a été choisie comme un exemple clair d'un outil transparent, sûr et utile qui pourrait être utilisé pour certifier les compétences au-delà des frontières nationales. Un dernier point d'intérêt était d'obtenir une évaluation générale de la position juridique et institutionnelle européenne sur la technologie Blockchain et la certification officielle des compétences. Cela a été fait principalement pour placer le projet OBEC dans un contexte déjà existant et, par conséquent, pour comprendre où des améliorations pourraient être apportées.

En ce qui concerne les résultats, les principaux problèmes rencontrés par les groupes démographiques cibles lorsque la reconnaissance des compétences est envisagée est que très peu de règles précises pour la reconnaissance transnationale des titres sont disponibles. Même si l'Union européenne a travaillé dans le passé - et travaille toujours - sur des systèmes standardisés qui pourraient aider à la reconnaissance transnationale des titres, cela se fait principalement au niveau intra-européen et les personnes venant de pays hors de l'UE rencontrent toujours d'énormes difficultés à faire reconnaître leurs compétences (en supposant qu'elles possèdent effectivement une certification pour leurs compétences, sinon, comme l'ont rapporté de nombreuses personnes interrogées, il est presque impossible d'obtenir la reconnaissance). Un autre problème, partiellement lié au précédent, est que même dans les cas où il existe une possibilité d'obtenir la reconnaissance d'une compétence spécifique, la charge bureaucratique est extrêmement lourde et les personnes se sentent perdues dans la complexité des procédures qu'elles doivent suivre. A cela s'ajoute une énorme disparité entre les outils disponibles et ceux qui sont connus des utilisateurs. En effet, ce qui semble être un problème majeur est que les personnes qui ont le plus besoin des outils développés au sein de l'Union européenne sont aussi celles qui ont le moins d'informations sur ces outils. Cela crée un grand déséquilibre entre les questions qui sont perçues comme pertinentes par les personnes dans le besoin et par les institutions qui soutiennent ces personnes et qui semblent ne pas percevoir les obstacles auxquels ces personnes sont confrontées. Tout cela est encore exacerbé par le fait que certaines des règles en vigueur au niveau européen sont ensuite adaptées au contexte national de chaque pays, créant ainsi des différences à l'intérieur des cadres communs, ce qui ralentit encore les processus de reconnaissance des compétences et des capacités.

En ce qui concerne le statut européen actuel de la technologie Blockchain, il a été signalé qu'il existe au moins deux problèmes distincts. Le premier problème est de nature technique et concerne la

difficulté de disposer d'un système omniprésent d'attestations d'études pour toutes les matières. Cela est principalement dû au fait que certaines matières ne se prêtent pas à des évaluations objectives et qu'il est donc difficile de les certifier dans différents établissements (et pays). Le deuxième problème est lié à la perception de la technologie Blockchain. Il s'agit d'un problème lié au fait que la technologie Blockchain est communément associée aux crypto-monnaies, qui sont donc perçues comme volatiles et peu sûres, alors que c'est exactement le contraire qui s'applique à cette technologie.

Ces questions ont fait l'objet d'une analyse approfondie afin de comprendre quel type de solutions pourraient être élaborées en vue de les appliquer dans la deuxième phase du projet, où seront testés des moyens d'enseigner les compétences et de les faire reconnaître par des certificats numériques.